



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 974-219740149-20230925-DCM85_2023-DE

FINANCES PUBLIQUES

Pôle d'évaluation domaniale

Téléphone : 02 62 94 05 83

Mél. : drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

7 avenue André Malraux CS 21015

97744 Saint Denis Cedex 9

POUR NOUS JOINDRE :

Saint Denis, le 21 mars 2023

Affaire suivie par : Bruno TETAUD

Téléphone : 06 92 76 64 81

courriel : bruno.tetaud@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 11834476

Réf OSE :2023-97414-20758

SHLMR

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : **HH 67** , saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis précédent.

Par une saisine du 16 mars 2023, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de la parcelle HH 67, d'une contenance cadastrale de 2 447 m², et comprenant une maison située sur la commune de Saint Louis.

En effet, vous indiquez que le précédent avis référencé (Réf. DS : 7645043 Réf OSE : 2022-97414-09112) a atteint sa durée de validité, qu'un accord de prix entre les parties a été trouvé sur la base de l'avis en question, et que la rédaction des actes notariés n'est pas achevée à ce jour.

Selon vos observations, aucune modification concernant le bien n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à

332 000 € hors droits et charges, avec une marge d'appréciation de ± 10 %, est reconduite. Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,


Bruno TETAUD

Inspecteur des Finances Publiques